

23



Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies  
et auprès des institutions spécialisées à Genève

**WG UPR 19 – Albanie**  
**Intervention de la Belgique**  
Date: 28 avril 2014

**Monsieur le Président,**

Notre délégation voudrait commencer par féliciter l'Albanie pour les avancements depuis son dernier Examen Périodique Universel, notamment la ratification en 2013 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, l'élargissement de la protection contre la discrimination sur base de l'orientation sexuelle dans le Code pénal ou l'avènement de la Stratégie Nationale 2011-2015 sur l'égalité du genre et la réduction de la violence basée sur le genre dans la famille.

Malgré l'acceptation lors de son dernier passage à l'EPU de nombreuses recommandations, en ce compris de la Belgique, sur la **lutte contre la corruption** et en faveur de **l'indépendance du pouvoir judiciaire**, il reste encore énormément de défis dans ces domaines en Albanie. Dans ce cadre, la Belgique recommande au gouvernement albanais de:

**R1** prendre les mesures pour assurer l'indépendance de la Justice, notamment en poursuivant et sanctionnant de peines sévères ceux qui sont responsables d'actes compromettant l'indépendance ou l'impartialité des procédures judiciaires.

**R2** faire le nécessaire pour améliorer l'efficacité et la transparence des mesures en place pour lutter contre la corruption, notamment en intensifiant ses efforts pour répondre avec diligence et rapidité aux recommandations et questions de l'Ombudsman national.

Si nous notons des progrès au niveau du cadre législatif, la **situation des femmes et des enfants** reste sujet d'inquiétude dans la pratique, avec un niveau élevé de violence familiale et un nombre très réduit de poursuites des auteurs de ces violences. A ce titre, la Belgique recommande au gouvernement albanais de:

**R3** assurer que toutes les plaintes de violence conjugale ou familiale fassent l'objet d'une enquête sérieuse, en prévoyant la protection des victimes et la poursuite des coupables en Justice en accord avec les lois existantes, notamment en sensibilisant les forces de police à cette problématique.

**R4** prendre les mesures requises pour accélérer une égalité des genres dans les faits, notamment dans l'accès à la profession (en ce compris à plus haut niveau), à la propriété, au capital, aux services médicaux et au logement.

**Je vous remercie Monsieur le Président.**